

Plaidoyer pour une éthique de la créativité : pour sortir de l'éthique de l'interdiction

Autor(en): **Rochel, Johan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2018)**

Heft 2192

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1023205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Plaidoyer pour une éthique de la créativité

Pour sortir de l'éthique de l'interdiction

Johan Rochel - 29 janvier 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32680>

L'éthique et l'innovation entretiennent une relation compliquée. Face à la nouveauté, une réflexion sur les valeurs et les principes est souvent vue comme un moyen de signifier des limites. Les débats actuels sur les technologies liées à la digitalisation, l'intelligence artificielle et le *big data* en sont un parfait exemple.

Le discours ambiant oscille entre admiration face aux prouesses technologiques, promotion économique pour profiter de nouvelles opportunités et sourdes craintes quant au futur du travail, de la société ou même de l'espèce humaine. Dans cette étrange ambiance où l'aube d'un nouveau monde se décrète presque au quotidien, beaucoup font le même constat: il faut parfois savoir dire stop. Et, à y bien regarder, ce «*stop*» vient très souvent de l'éthique.

La législation semble toujours en retard et le droit rapidement dépassé. L'appel éthique aux valeurs et aux principes est alors utilisé comme outil de fortune pour chercher à stopper un développement perçu comme funeste.

Problème de taille: l'éthique est inutilement réduite à une recherche d'interdictions. Son potentiel de créativité et d'inspiration pour les sociétés,

les entreprises et les individus reste inexploité.

L'éthique de l'interdiction fait partie du quotidien des acteurs économiques. Lorsqu'une entreprise active dans l'innovation se lance dans une réflexion éthique, on peut parier que les débats conduiront à un code de conduite identifiant ce qui est éthiquement indéfendable. Comprenez par là les pratiques qui sont en contradiction avec les valeurs et les principes que l'entreprise s'est donnés. Ces engagements éthiques font alors partie de l'ensemble des règles que l'entreprise doit respecter afin de limiter les risques liés à sa réputation.

Rien d'étonnant donc à ce que cette éthique de l'interdiction soit particulièrement puissante dans les domaines marqués par une forte incertitude et de possibles conséquences néfastes. Dans les domaines les plus versatiles, la logique de la *compliance* s'étend rapidement, et avec elle une certaine aversion face aux risques.

L'exercice est loin d'être inutile. Il permet par exemple aux collaborateurs d'une entreprise active dans le *big data* de développer une compréhension commune des valeurs en jeu et des implications en matière de pratiques commerciales

(in)acceptables, de communication, de politique de ressources humaines.

Déterminer ce qu'une entreprise s'auto-interdit est riche d'enseignements à l'interne comme à l'externe. A défaut d'avoir des philosophes maison, cette éthique de l'interdiction est pratiquée par les juristes de l'entreprise. Ils participent à la création des règles et veillent à leur application auprès des collaborateurs. Ils sont les éléments clés des stratégies d'autoprotection de l'entreprise.

Plaidoyer pour une autre éthique

L'éthique de l'interdiction clarifie, protège, parfois soulage mais surtout elle enferme. Une autre éthique est toutefois possible.

Il n'est pas ici question des débats millénaires entre utilitarisme et éthique des valeurs, mais bien de la vision générale de l'éthique comme outil de réflexion et d'action. Si elle ne vise pas uniquement l'interdiction, l'éthique peut se pratiquer comme une recherche de créativité et d'inspiration.

Cette éthique se construit sur des mouvements de va-et-vient entre valeurs, choix et comportements. Le mouvement

commence par l'identification de nos convictions éthiques. Quelles valeurs sont essentielles pour moi en tant que citoyen, collaborateur d'une entreprise ou responsable d'une collectivité? Collectivement, quelles valeurs voulons-nous promouvoir?

Cette réflexion fondamentale nous emmène sur le terrain de l'idéal, parfois loin de nos questions toujours «*urgentes*». On y croise allégrement la justice, la liberté, la transparence, la solidarité, la responsabilité. Autant de concepts qui nous obligent à un effort salutaire: ouvrir la fenêtre de nos quotidiens pour se plonger dans les fondements de nos engagements. Le «*pourquoi*» de nos choix.

Une fois ces fondements identifiés aussi clairement que possible, commence le mouvement de va-et-vient avec nos actions concrètes et une recherche de cohérence jamais achevée.

La cohérence parfaite n'est pas de ce monde, mais son idéal devrait guider nos choix. Réfléchir et expliquer pourquoi nous faisons quelque chose, trouver une justification à nos choix sont des efforts parfois désagréables. Ils nous mettent face à nos contradictions et à nos fêlures. Mais une fois passé ce moment difficile, ils offrent au regard une vue dégagée sur les possibles et leur cohérence.

Cette éthique peut déboucher sur la conviction que certaines choses doivent être interdites, mais elle ne s'y limite pas. Son intérêt fondamental se trouve

dans la créativité qu'elle libère. Cette éthique offre une opportunité pour les collaborateurs d'entreprises ou de collectivités publiques de repenser ce qu'ils font au quotidien, de redonner du sens à leurs actions et d'améliorer ainsi le fonctionnement général des entreprises et des institutions.

Lorsqu'une entreprise active dans le *big data* se lance dans cette interrogation éthique, elle doit identifier ses valeurs fondamentales. Où sont les convictions des collaborateurs et comment souhaitent-ils les mettre en œuvre? Comment intègrent-ils le caractère imprévisible, ouvert, «*disruptif*» de leurs actions? Comment gérer les conflits de valeurs entre les choix commerciaux et les implications sociétales, par exemple le renforcement d'une société de la surveillance digitale?

Poser ces questions, c'est ouvrir un espace de créativité. Inutile d'espérer se mettre d'accord sur une définition détaillée de ces valeurs. Le vrai défi sera de trouver une grammaire commune pour sans cesse les appréhender à neuf.

En ce sens, l'éthique de la créativité ne peut être que participative. Et elle conduira l'entreprise à redécouvrir ses fondements, à peut-être faire évoluer son offre de prestations et ses pratiques commerciales, et surtout à remotiver ses collaborateurs. L'éthique de la créativité repose sur la conviction que la cohérence

paie à moyen et long terme. Les collaborateurs ne peuvent donner le meilleur de leur potentiel en étant sans cesse en porte-à-faux avec leurs convictions.

A l'échelle de la société, cette procédure éthique sera encore plus large et ses participants divers. Elle sera le lieu du grand débat de société sur le sens et la finalité des innovations actuelles.

Le rôle du philosophe

Dans cette éthique de la créativité, le rôle du philosophe évolue sensiblement. Il n'est plus un expert de *compliance*, invité à une séance de conseil d'administration pour aider à identifier l'interdit. Il doit se faire curateur et facilitateur de la procédure éthique. Il mobilise son expertise thématique et sa connaissance des outils philosophiques pour pousser les autres à travailler sur leurs propres convictions.

Une grande partie de sa responsabilité consiste à créer des formats qui vont permettre cette procédure éthique. Un format qui doit être aussi bien disponible pour une entreprise, une collectivité ou plus largement pour un débat citoyen. L'image d'un «*laboratoire*» d'éthique paraît particulièrement parlante. Le laboratoire est un lieu de création et d'inventivité. C'est également le lieu où l'on teste sans cesse, corrigeant et réparant une erreur, puis retournant à ses occupations. Il symbolise ce mouvement de va-et-vient entre valeurs et

pratiques que l'éthique comme créativité met au cœur de son travail.

L'éthique et l'innovation entretiennent une relation

compliquée parce que l'éthique est souvent mal exploitée. Repenser l'éthique comme créativité et inspiration permettrait d'ouvrir de

nouveaux horizons. Aux éthiciens d'ici et d'ailleurs de créer de nouveaux «laboratoires» et d'inviter chacune et chacun à venir y travailler.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

C'est banaliser l'injure qui sape la démocratie

L'administration, le Conseil fédéral, le Parlement et le Tribunal fédéral ne sont qu'un «*syndicat d'escrocs sapant la démocratie*». Dixit [Christoph Blocher](#) lors de la kermesse annuelle de l'UDC zurichoise, en présence de son invité, le conseiller fédéral Ignazio Cassis.

A l'époque, Moritz Leuenberger, Ruth Dreifuss et Pascal Couchepin avaient décliné l'invitation. Jusqu'à quand leurs collègues accepteront-ils de se prêter à ce jeu où ils figurent comme cibles d'une [noce à Thomas](#)? | *Jean-Daniel Delley (24.01.2018)*

Critère écologique et protectionnisme

[Les paysans suisses](#) ne veulent pas d'huile de palme dans le fourrage concentré destiné aux animaux. Cette culture ne correspond pas aux standards écologiques et sociaux qu'ils prônent. L'huile de colza indigène ferait aussi bien l'affaire. C'est pourquoi ils s'opposent au traité de libre-échange que la Suisse négocie avec la Malaisie.

Par contre les éleveurs helvétiques importent près de 300'000 tonnes de tourteaux de soja, dont 40% pour nourrir les bovins. Or les herbages du pays – actuellement 70% de leur ration alimentaire – suffiraient à rassasier ce cheptel. | *Jean-Daniel Delley (29.01.2018)*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).